

extrait des

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**Délibération
N° 2020-007**OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Date de la convocation : 06/02/2020

SEANCE DU 11 FEVRIER 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le onze février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie.

Absents : Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme RAGAS Viviane, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric., M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 15	Absents : 7	Représentés : 0
--------------------------------------------------------------	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme SIGURANI Marielle a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, considérant les besoins de la collectivité, et afin de réorganiser les services suite au départ prochain à la retraite de deux agents administratifs, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire relevant du grade d'adjoint administratif territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la fonction publique territoriale.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ✓ Vu la Loi N° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

- ✓ Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ Vu le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux
- ✓ Vu le décret N°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- ✓ Vu le décret N°2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,**

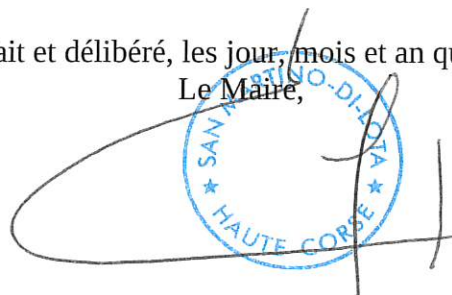
Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

DÉCIDE à l'unanimité

- D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;
- De créer un emploi permanent d'adjoint administratif, relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial, échelle C1 de rémunération d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- De pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant au budget de la Collectivité aux article et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Commune de San Bartolomeo-di-Lota, Haute-Corse, is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'SAN BARTOLOMEO-DI-LOTA' at the top and 'HAUTE-CORSE' at the bottom, separated by two stars.